Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **89 (1938)**

Heft 2

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Avis du caissier.

Les membres de la Société forestière suisse sont priés de payer *la cotisation annuelle de 12 fr.* avant le 15 février 1938, en utilisant pour cela le formulaire postal (chèque VIII/11.645, Zurich) annexé à ce cahier. A partir de cette date, la cotisation sera perçue par remboursement.

Zurich, Ottikerstrasse 61. *Le caissier.*

CHRONIQUE.

Confédération.

L'Inspection fédérale des forêts fait savoir qu'une série de conférences destinées au personnel forestier supérieur sera donnée, du 4 au 7 avril 1938, dans un des auditoires de l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich. Le programme sera envoyé en nombre suffisant à toutes les inspections cantonales des forêts et aux personnes qui en feront la demande.

Cantons.

Berne. Les communes de Cœuve, Cornol, Frégiécourt, Montignez et Vendlincourt se sont groupées pour faire gérer leurs forêts communales par un ingénieur forestier. Celui qui aura à s'occuper de l'« Administration forestière d'Ajoie » a été choisi en la personne de M. *E. Berberat,* ingénieur forestier, avec siège à Porrentruy.

BIBLIOGRAPHIE.

R. Felber. **Schweizerischer Forstkalender 1938.** Editeur : Huber & C^ie^, à Frauenfeld. Prix : relié 3,80 fr.

Ce vade-mecum du forestier de la Suisse allemande vient d'entrer dans sa 33^me^ année. Le présent volume, ainsi que, dans leur préface, l'annoncent rédacteur et éditeur, n'apporte pas de changements notables. Il nous revient fort bien imprimé, solidement relié et richement pourvu des indications les plus diverses. Le sylviculteur et ceux qui ont affaire avec les produits de la forêt y trouvent les renseignements les plus variés sur le domaine entier de l'économie forestière : tabelles diverses et formules de cubage, données statistiques sur exploitations forestières ou le commerce des bois, description des insectes et champignons ravageurs de la forêt les plus répandus, tarifs de cubage, etc. Il n'y manque rien de ce dont peut avoir besoin l'homme des bois pour ses calculs, ou de ce qui peut l'orienter dans son travail journalier. C'est complet à souhait.

Parmi les innovations, signalons (p. 183) quelques brèves données sur le « bois comme combustible ». Sa valeur calorifique y est indiquée comparativement à celle des autres combustibles usuels : anthracite, coke, etc. Citons encore une tabelle donnant les salaires moyens d'ouvriers accidentés.